

LES TUTELLES ATTAQUENT FRONTALEMENT LA CNRACL

DÉFENDONS-LA ENSEMBLE !

Groupe des élu.e.s CGT :

Collège des Actifs : Cécile Marchand ; Jean-Luc Gibelin ;
Ludovic Degraeve ; Corinne Michel ; Aldo Pitarresi ;
Jean-Maurice Marion.

Collège des Retraités.e.s : Nicole Bernabé ; Claude Barré.

SOMMAIRE DU WEB MAGAZINE CLIMATS DE MARS 2018

*Dans le cahier infos retraite, trouvez
notamment :*

- » Le Fonds d'action sociale est à vos côtés,
- » Attestation fiscale et bulletin de paiement
- » Les conditions d'exonération de la CSG, de la CRDS et de la CASA
- » Un changement dans votre vie ? prévenez-nous !

SOMMAIRE DE LA LETTRE AUX ACTIFS DE MARS 2018

- » Départ anticipé pour carrière longue, êtes-vous concerné ?
- » Si vous avez commencé votre activité très jeune, vous avez la possibilité de profiter d'un dispositif de départ en retraite anticipée.
- » En fonction de votre âge de début d'activité et de votre durée d'assurance cotisée, vous pouvez être concerné...
- » Le maintien en activité, comment ça marche ?
- » Certains dispositifs vous offrent la possibilité de poursuivre votre activité professionnelle au-delà de la limite d'âge.
- » Vous pouvez bénéficier, selon certaines conditions, d'un recul de l'âge légal, d'une prolongation de l'activité ou du maintien en activité.

EDITO

À l'occasion des commissions et du conseil d'administration de début avril 2018, nous avons eu un regard sur l'année écoulée et sur l'état d'esprit des tutelles en cette année de renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) et à l'aube d'une nouvelle réforme des retraites annoncée par l'exécutif gouvernemental.

Sur l'année 2017, il y a eu une augmentation des liquidations au détriment des validations de services en raison des effectifs contraints de la caisse. Il y a eu une augmentation nette et significative des demandes d'aides et des bénéficiaires du FAS, ce qui prouve que nous avons eu raison de ne pas lâcher et de maintenir la pression pour le FAS en fixant l'objectif de 10 % de pensionné-e-s bénéficiaires du FAS... Il y a une augmentation réelle des inscrits sur la plateforme Internet, mais cela ne doit pas faire oublier celles et ceux qui n'y ont pas accès. La plateforme téléphonique reste très utilisée, en progression même... Il y a sur l'année encore des appels non aboutis, en très faible proportion mais un chiffre conséquent tout de même...

Les tutelles sont arc-boutées contre notre régime... C'est vrai que c'est le dernier régime général doté d'un conseil d'administration élu, de compétences qui échappent aux dictats ministériels... La négociation pour le renouvellement de la COG va être un moment de tension réelle ...

La future réforme à la « sauce Macron » n'inspire rien de bon. Comme avec le Code du travail, il a l'intention de profondément remettre en cause les équilibres actuels.

Il faut donc engager sans tarder une bataille d'ampleur pour défendre et promouvoir notre CNRACL en particulier!

COMMISSION DES COMPTES

Le service gestionnaire présente les comptes provisoires du régime qui font apparaître pour 2017 :

- un résultat légèrement excédentaire pour la 4^{ème} année consécutive à 15 M€
- des capitaux propres qui correspondent à 1,4 mois de prestations
- une marge brute qui se dégrade à - 8,5 %
- une progression des cotisations de 3,2 %.
- une progression des prestations qui se stabilise autour de 4 %

Le service gestionnaire présente les prévisions et les écarts financiers du régime jusqu'en 2020, ainsi que son impact en trésorerie.

Des projections sur la période 2020-2032, en appui des travaux du COR, sont également présentées afin de pouvoir identifier les tendances à moyen / long terme.

Il se confirme que le régime devrait connaître un résultat déficitaire en 2019, ainsi que pour les exercices suivants.

Le service gestionnaire rappelle que cette évolution est le résultat d'une croissance des pensions plus rapide que celle des cotisations, tout en notant que le ratio démographique resterait supérieur aux principaux régimes obligatoires.

Notre régime est sain structurellement. Les cotisations sont supérieures aux pensions versées... la question est la compensation versée aux régimes déséquilibrés, logique en terme de solidarité mais qui ne peut pas nous mettre en situation déséquilibrée au risque de « justifier » des décisions gouvernementales de remise en cause de notre régime de retraite... ■

COMMISSION INVALIDITÉ ET PRÉVENTION

☒ **PROJET DE DÉMARCHE COLLECTIVE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BAR LE DUC SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Plan d'action :

- 1 – Information et sensibilisation aux risques psycho-sociaux
 - 2 - Constitution d'un réseau de professionnels abouti : développer la prévention et promouvoir la santé au travail pour une gestion durable du personnel
 - 3 - Dialogue institutionnel effectif : favoriser le dialogue et les échanges pour donner du sens et pour une plus grande efficacité dans l'action
- Une autoévaluation sera faite et validé par le CHSCT avant envoi à la CNRACL

Demande de financement du FNP à hauteur 70 000€

Avis favorable de la CIP

80% des affilié.e.s sont immatriculé.e.s à la CNRACL

Nous retenons les points importants :

Une intégration intégrale des représentants du personnel et des CHSCT dans le comité de pilotage

C'est une démarche sans prestataire externe, à souligner,

Prise de conscience des reclassements

Projet sur des structures à travailler ensemble

Phase diagnostique non demandée

Les diagnostics et préconisations seront intégrés à la modification du Document Unique

Il est souligné que les collectivités n'ont pas attendu des fonds pour effectuer leur Document Unique

☒ **PROJET DE LA COMMUNE DE MARMANDE SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Elaboration du plan d'action et mise en œuvre du plan d'action

- 1.Reconnaissance : contact entre agent et son supérieur
- 2.Organisation : Gestion RH, Mise en place GEPEC
- 3.Contact usagers : Formations, registre santé sécurité travail
- 4.Qualité de vie au travail, formations managériales, télétravail, charte relationnelle au travail, proposition activités sportives
- 5.Communication agents : formation et communication non violente

Demande de financement du FNP à hauteur 192 080 €.

Avis favorable de la CIP.

89% des affilié.e.s sont immatriculé.e.s à la CNRACL.

Demande d'un bilan sur le financement déjà

attribué à Marmande pour son Document Unique
La composante CGT demande au service gestionnaire un état des lieux sur les différentes collectivités FPT FPH qui ont obtenu un financement car nous nous apercevons que le FNP est bien plus utilisé par la FPT

Etude en cours par le service gestionnaire, présentation en CIP de juin.

PROJET DE LA VILLE DE BORDEAUX SUR LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

Suite à une augmentation du nombre d'AT au service des écoles, action mise en place dans le cadre du Projet "échauffement et étirement au travail" (PEET).

Le projet "échauffement et étirement au travail" est un programme qui propose une formation pour les agents des écoles sur des échauffements et étirements à réaliser sur le lieu de travail, seul.e ou en équipe. La pratique de ces postures favorise le réveil du corps ou sa relaxation et permet ainsi de réduire les TMS (troubles musculo-squelettiques) et les arrêts de travail dus à des TMS. Ce projet vise à améliorer le bien-être physique et moral des agents au travail.

Le CHSCT ou ses membres ne sont pas intégrés au projet, seulement informés.

Pour la composante CGT, c'est inadmissible,

Est ce qu'il s'agit d'une base volontaire et si l'agent ne veut pas participer au programme et se blesse, suppression éventuelle d'une prime ??? Pas de réponse du service gestionnaire.

Demande de financement du FNP à hauteur 50 000€

Abstention de la CGT CFDT FO

Avis favorable des employeurs

Avis favorable de la communication

PROJET DE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA RÉUNION SUR LA PRÉVENTION LIÉE AU TRAVAIL SUR ÉCRAN

➤ La phase d'autodiagnostic : sur une grille d'évaluation

➤ La phase d'aménagement du poste : synthèse, modification des achats de matériels en fonction de chaque agent

➤ Les actions complémentaires : stress au travail, accompagnement des agents

Il n'est pas fait appel à un prestataire extérieur

Projet intéressant sur les personnes administratives. Intégration des infirmières ou autres, mais ils travaillent debout également : une demande sera faite à l'employeur.

Prise en compte de la fatigue oculaire et des temps de pause

Demande de financement du FNP à hauteur 50 000€

Avis favorable de la CIP

PROJET DE RÉSEAU D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ D'OCCITANIE SUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION PÉRENNE

L'ANFH d'Occitanie a sollicité courant août 2017 le FNP de la CNRACL pour un appui à la mise en oeuvre d'une démarche régionale de prévention auprès d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Cette démarche (2018-2020) a été validée par le Conseil régional de Gestion de l'ANFH Occitanie en mars 2017, appui de l'ARS Occitanie à hauteur de 20 000€

Le projet recouvre trois volets :

➤ Volet stratégique : accompagner les établissements dans leur politique de préventions des risques professionnels

➤ Volet de formation des acteurs de formations : référents, formation de niveau II conseiller préventeur, cadres de proximité des agents relative à la gestion du stress, prévention à l'épuisement professionnel

➤ Volet animation et réseau entre les établissements

Le projet intègre les 23 EHPAD environ, 25 centres hospitaliers et 8 structures handicap.

L'ANFH recherche des nouveaux crédits car les budgets ont été écornés par direction du budget.

Notre composante affirme que les ERVP ne seront plus financés, et de ce fait on ne va pas recommencer.

Notion de préventeur : il n'existe pas de reconnaissance, aucune filière statutaire dans le versant Hospitaliers. Mais nous sommes demandeurs et avons déjà porté le sujet comme il existe dans la FPT.

Oui pour la Formation de l'encadrement mais également former les agents surtout dans les EPHAD.

Notre composante CGT ne peut pas valider ce projet.

Avis défavorable de commission

CGT FO CFDT Contre

Employeurs : Abstention

PROJET DE RÉSEAU DU CHU DE LIMOGES RELATIF À LA PRÉVENTION DE LA LEPTOSPIROSE

La leptospirose est une maladie qui se contracte au contact des rongeurs/rats ou d'une eau qui a été contaminée par les urines de ces animaux.

Elle est reconnue en France comme maladie professionnelle (19A du régime général et tableau 5 du régime agricole). Les cas d'exposition professionnelle sont souvent liés aux domaines de l'assainissement, de la gestion des déchets ou encore de l'entretien des lacs et rivières. Les cas de leptospirose ont augmenté en France : plus de 600 cas en 2014 et 2015, soit une incidence proche d'1 cas/100 000 habitants, versus 300-400 cas les années précédentes. L'enjeu est non seulement de réaliser un recensement des cas de cette maladie, mais aussi d'identifier leur origine en distinguant les expositions professionnelles de celles liées à une activité de loisir

Objectifs

- mettre en place un observatoire épidémiologique de la leptospirose
- créer un groupe de travail composé d'acteurs de la fonction publique hospitalière

et territoriale afin de définir des pistes de prévention sur la maladie

Methodologie

- Ce projet est porté par le CHU de Limoges qui sera en charge de la mise en place et du suivi de l'observatoire épidémiologique.

La composante CGT trouve l'idée commune sur les deux versants, mais ce n'est pas au FNP de financer des recherches épidémiologiques.

Par contre, être associés dans des démarches de la prévention sur ces thématiques, c'est une mission du FNP

Nous avons déjà un partenariat avec INRS, des études ont déjà été faites.

Notre composante CGT ne peut pas valider ce pré-projet.

Avis défavorable de commission. ■

ENQUÊTE DE SATISFACTION DE L'OUTIL PRORISQ 2108

Le retour ne peut pas être acceptable pour notre composante surtout dans la FPH.

- 3 525 retours FPT soit 95%
- 184 retours FPH soit 5%

La CGT ne peut pas se satisfaire d'un tel retour d'enquête

Nous souhaitons une relance auprès des employeurs, plus de 4 000 établissements n'ont pas reçu de mail.

L'outil Prorisq est l'outil des mandaté.e.s CHSCT et de ce fait ils doivent être inclus dans l'enquête et pas seulement les employeurs.

Nous demandons aux tutelles de rendre Prorisq obligatoire depuis 10 ans, mais que font les ministères ?

Nous demandons que Prorisq soit de nouveau internalisé à la CDC et que les effectifs ETP soient à la hauteur que nous nous fixons pour faire vivre correctement cet outil.

Nous demandons un focus sur les SDIS car ils utilisent Prorisq à 95% mais les SDIS mettent les moyens humains dans ce service (invalidité, retraite)

Prorisq devient obsolète et il devient important de voir pour l'évolution.

3 scénarios prévus :

- 1- Reprise par ICDC pour la gestion contractuelle et maintenance applicative par un même prestataire

- 2- Reprise complète de Prorisq actuel par ICDC
- 3- Refonte complète de Prorisq par ICDC

Si scénario 1, le fonctionnement est pris sur la ligne budgétaire FNP.

Si scénario 3, le fonctionnement est pris dans les frais de gestion globale de CDC.

Quels moyens les tutelles vont-elles accepter dans la nouvelle COG pour permettre à la CDC le fonctionnement correct de ce service en moyens ETP ?

Pour la direction budget : 2 sujets

- 1 - Rendre obligatoire Prorisq : réunion de travail et étude juridique en cours pour le rendre obligatoire.
 - 2 - Moyens alloués de la prochaine COG : pas de cadrage retenu actuellement, recadrage global pour savoir les priorités du régime.
- Demande de délibération pour proroger de 4 mois le contrat de Prorisq. ■

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ET DU PARTENARIAT

PARTENARIAT HOSPITALIER

Au 31 décembre 2017, 72 conventions hospitalières ont été signées, couvrant 82 départements.

108 séances collectives d'informations ont été réalisées par 30 correspondants hospitaliers.

PARTENARIAT TERRITORIAL

Au 31 décembre 2017, 97 conventions ont été signées, des indicateurs sont mis à disposition des CDG pour leur permettre d'assurer leurs missions d'intervention et d'assistance :

CIR incomplet

Nombre de validation

Déclaration individuelles en anomalies.

Une expérimentation de l'étude CNRACL/FHF est en cours, nous y reviendrons quand nous serons au stade des éléments de conclusion.

PRÊTS AUX COLLECTIVITÉS

Un nouveau dossier

L'EHPAD Thomas BOURSIN en ILLE ET VILAINE d'une capacité de 80 résidents sans travaux d'amélioration depuis 1978.

Un projet d'extension et restructuration a pour but de supprimer les chambres doubles de créer une unité Alzheimer de 12 places et 4 places d'hébergements temporaires.

Le dossier présentant les prérequis par la CNRACL, un prêt de 576 000 euros sur une durée de 25 ans est accordé par la commission.

Etat des lieux des en-cours de prêts :

Les prêts : 171 pour un montant total de 49,8 millions d'euros.

Depuis 2007, 90 prêts à taux zéro ont été accordés pour un montant de 61 686 000 euros, le prêt moyen accordé est de 685 000 euros.

Question : y a-t-il plus de prêt qu'avant. ?

Réponse : Pas plus de prêts, mais les $\frac{3}{4}$ des prêts sont de 1 million d'euros, somme maximale accordée.

LES LOISIRS

« Vacances-vous » : bilan 2017

Bilan de l'offre de vacances 2017: 18 254 retraité.e.s parti.e.s, soit + 6% par rapport à 2016, mode d'information catalogue « vacances vous », magazine Climat, courriel flash info.

Offres de séjours séniors ANCV.

Pour 2017, une enquête de satisfaction portant sur 4 destinations a démontré un taux de satisfaction moyen de 16,5% lors des voyages, sauf pour le Japon 14,7% le fait serait dû à la cadence trop soutenue du séjour.

Pour 2018, 6 séjours sont retenus avec pour mode de communication Climat et internet.

Dispositif intergénérationnel.

Partage de logement avec le réseau cohabitation solidaire intergénérationnelle et LIS Aquitaine : 13 binômes pour 2017.

Le dispositif est reconduit pour 2018. ■

COMMISSION DE LA RÉGLEMENTATION

COMMUNICATION AUX ACTIFS :

Les administrateurs :

- estiment qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'EIR et donner les moyens au service gestionnaire pour assurer cette prise en charge,

- rappellent au service gestionnaire la réticence de certains actifs à valider leur RIS, ceci pouvant expliquer pour partie l'abandon des EIR du fait de l'agent et souhaitent que le service gestionnaire étudie la problématique,

- interpellent à nouveau les ministères de tutelle sur la nécessité pour l'État de donner aux employeurs les moyens d'assurer la complétude des CIR voire d'engager leur responsabilité, afin que le droit à l'information soit réellement mis en œuvre.

SEUIL D'AFFILIATION A LA CNRACL – DISCRIMINATION INDIRECTE – ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION DU 9 NOVEMBRE 2017

Le service gestionnaire rappelle les éléments relatifs à l'arrêt du 9 novembre 2017, par lequel la Cour de cassation a considéré que l'article 107 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, en tant qu'il subordonne à une durée de travail minimale, l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires à temps non complet affectés aux activités scolaires et périscolaires des écoles, institue une discrimination indirecte fondée sur le sexe, dans la mesure où ces emplois sont plus fréquemment occupés par des femmes. La Cour d'appel de Versailles devant laquelle les parties ont été renvoyées n'a pas statué à ce jour. .../...

Les administrateurs rappellent la demande formulée lors du bureau du 13 décembre 2017, à savoir une simulation de pension dans différents cas, afin de pouvoir mesurer les conséquences d'un abaissement du seuil d'affiliation sur les droits à pension.

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – COTISATION SUPPLÉMENTAIRE SUR L'INDEMNITÉ DE FEU

Le décret n°91-970 du 23 septembre 1991 fixe les conditions de la prise en compte de l'indemnité de feu pour le calcul de pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels. Les administrateurs soulignent que pour la première fois, une indemnité est soumise à cotisation (retenues et contributions).

Par ailleurs, une cotisation supplémentaire est prélevée sur l'indemnité de feu. Les administrateurs rappellent que cette surcotisation, qui a été mise en place afin de compenser la non cotisation des sapeurs-pompiers avant 1990, devait prendre fin en mai 2003. Or, cette mise en extinction n'a jamais eu lieu.

Les administrateurs estiment, en conséquence, que les intéressés sont doublement sanctionnés. Les ministères de tutelle ont donc été saisis afin qu'ils se positionnent quant à la suppression de la cotisation supplémentaire depuis 2003 ou pour l'avenir. Dans le cadre d'une requête du syndicat Avenir Secours devant le Conseil d'Etat, ils ont indiqué ne pas être favorable à cette suppression.

Le Conseil d'Etat, par arrêt du 20 décembre 2017, a rejeté la demande du syndicat Avenir Secours.

Les sapeurs-pompiers sont donc fortement lésés.

CATÉGORIES ACTIVE ET INSALUBRE

4.1/4.2. Catégorie active : reconnaissance des services actifs et limite d'âge / services de santé

Lors de la commission de la réglementation du 12 décembre 2017, les ministères de tutelle ont indiqué que :

- les problématiques relatives à la limite d'âge et à la reconnaissance des services actifs seraient examinées dans le cadre de la réforme des retraites à venir.

- s'agissant des services de santé, il convenait de s'en tenir à la liste validée en 2005.

Le service gestionnaire remet sur table le courrier interministériel du 14 mars 2018 adressé au Président du Conseil d'administration confirmant cette décision.

Les administrateurs ne sont pas satisfaits de la réponse officielle des ministères de tutelle portant sur les services de santé, selon laquelle il

convient de s'en tenir à la liste de 2005.

4.3. Catégorie insalubre

A l'occasion de l'homologation de son réseau souterrain des égouts, la Métropole de Lyon a demandé au Conseil d'administration une extension des critères d'homologation des réseaux souterrains des égouts afin que soient intégrées, dans le périmètre du réseau homologué, les usines de traitement composées de locaux confinés.

Par courrier du 3 août 2017, le Président du Conseil d'administration a alerté les ministères de tutelle sur le risque sanitaire encouru par les agents, mais également par la population.

Lors de la commission de la réglementation du 12 décembre 2017, les ministères de tutelle ont informé du rejet de la demande d'extension des critères.

Les administrateurs sont en complet désaccord avec la décision des ministères de tutelle rejetant la demande d'extension des critères d'homologation des réseaux souterrains des égouts.

CONTENTIEUX RELATIF À LA VALIDATION DES ANNÉES D'ETUDES D'INFIRMIER.E

Le service gestionnaire présente l'état du contentieux sur les validations des années d'études d'infirmier sur la base d'une frise chronologique remise sur table aux administrateurs.

Les administrateurs relèvent le caractère déraisonnable de ces actions en justice provenant d'établissements hospitaliers importants, leur équilibre budgétaire fragile ne pouvant justifier de tels contentieux.

Ils souhaitent connaître le coût de la gestion de ces contentieux pour le service gestionnaire.

JOUR DE CARENCE

Le service gestionnaire présente les impacts de la mise en place d'un jour de carence pour les agents publics en congés de maladie, en termes de cotisation et de droit à pension.

Les administrateurs prennent note des impacts présentés par le service gestionnaire.

PRISE EN COMPTE DES PÉRIODES DE SERVICE NON FAIT

Le service gestionnaire présente aux administrateurs la réglementation applicable et les pratiques de gestion.

Les administrateurs demandent au service gestionnaire :

- d'informer les employeurs sur les conséquences que peuvent avoir leurs pratiques de gestion sur la prise en compte des périodes de grève dans les

droits à pension de leurs agents,
- de prendre en compte les jours de grève dans la durée d'assurance dans l'attente d'une position du CA sur ce sujet.

ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ JURIDIQUE (BILAN 2017)

Le service gestionnaire présente le bilan juridique de 2017. ■

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE DU 04/18

BUDGET DU FONDS D'ACTION SOCIALE

Bilan sur l'utilisation du budget 2017 et perspectives pour l'année 2018 : On utilise 92% du budget du FAS donc + 7% par rapport à l'année 2016 (cela montre que nos actions ciblées envers les plus démunis apportent des résultats).

Les aides qui permettent le maintien à domicile progressent (aide-ménagères, aides habitats, CESU...) et représentent 30% des dépenses du FAS.

Les principales aides pour les retraités en situation de fragilité financière représentent notamment l'aide santé **39,3%** et l'énergie **21,1%**, des dépenses.

Le nombre de bénéficiaires du FAS augmente de 6%, cela représente 72 600 retraités donc environ 5,7% du nombre de retraités.

Augmentation totale de 10% de bénéficiaires du FAS du fait des barèmes revalorisés et des actions de communication ciblées. En parallèle, le nombre de demandes d'aides traitées est en hausse de 7%.

Par contre, nous enregistrons une hausse des réclamations de 4%. Elles sont majoritairement liées aux conditions d'éligibilité aux aides du FAS (appréciation des ressources).

Pour la campagne 2018, il est décidé, malgré la baisse du budget alloué au FAS, de poursuivre les communications ciblées. Il est prévu un envoi de 47 400 courriers et 30 885 courriels. Les actions de communication concerneraient les bénéficiaires 2017 qui n'ont pas re-sollicité le FAS et les retraités les plus démunis.

En conclusion : Nos actions ont permis l'augmentation de 10% des demandes avec 6% de bénéficiaires supplémentaires.

Pourtant, les attaques contre le budget du FAS et la politique menée pour une action sociale efficace et juste continuent.

La CGT dénonce la position unilatérale des tutelles (sécu et budget) de bloquer le montant du budget du FAS voté au CA de décembre 2017. En effet, les tutelles ont émis un veto sur le budget de fonctionnement de la CNRACL. Dans une lettre de cadrage envoyée fin janvier 2018, le montant

du budget du FAS est fixé à 125 millions d'euros par les tutelles (pour rappel, en 2017 nous avons voté un budget de 130,5 millions d'euros).

Un CA extraordinaire s'est tenu en février 2018 pour contrer cette lettre de cadrage. Un vote à l'unanimité a fixé un budget provisoire pour le FAS d'un montant de 126 millions d'euros, en attendant la négociation de la convention d'objectif et de gestion 2018-2021.

D'ores et déjà, les administrateurs.e.s CGT considèrent que les tutelles (sécu, budget) bloquent les prérogatives du CA en imposant un budget du FAS inférieur à celui de 2016 et en refusant l'augmentation de barème fixé à 50 euros votée à l'unanimité au CA.

Nous demandons à tous nos syndicats ou sections de retraités.e.s d'informer nos syndiqués.e.s sur la volonté de ce gouvernement de diminuer l'accès aux aides du FAS

1- en diminuant le budget du FAS

2- en voulant harmoniser les prestations vers le bas prenant pour prétexte l'inter-régime des FAS.

Pour rappel, les administrateurs.e.s CGT, lors de la rédaction initiale de la COG 2014-2017 dans laquelle figurait l'harmonisation des barèmes / FAS, se sont opposés.e.s et cette Harmonisation des barèmes du FAS a été supprimée de la convention.

3- Blocage aussi pour l'application du RFR (revenu fiscal de référence) comme critère d'éligibilité aux aides du FAS (permettant plus de carte pour les retraités.e.s).

Le budget de l'action sociale nous appartient, c'est notre argent. Ce budget est généré par un pourcentage des cotisations versées. Ce pourcentage était initialement de 0,8% des cotisations versées. Malgré nos bagarres pour maintenir ce taux, le pourcentage a été fixé par les tutelles à 0,6% en 2016/2017.... à suivre en 2018 lorsque le budget définitif du FAS sera défini.

Pour l'instant, les administrateurs.e.s CGT constatent que le budget du FAS est en constante diminution, alors que les attaques sur le montant des pensions persistent avec des mesures régressives. ■